

## CASA

association de sauvegarde du CAdre de vie SAmoisien

CASA est l'antenne de LA VIE À VÉLO à Samois-sur-Seine

Thierry DU CREST

Coordonnateur interministériel pour le développement du vélo et de la marche

Mission Vélo et Marche, Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Samois sur Seine, le 10 janvier 2024

Objet : pistes cyclables en Forêt de Fontainebleau

Monsieur,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) vient de finaliser un **Schéma Cyclable** permettant de mailler son territoire. Il vise au développement de la pratique du **vélo du quotidien** entre les communes, vers les pôles économiques, les services, les gares, les lycées et les collèges, via l'aménagement d'un réseau cyclable cohérent.

Ce Plan Vélo **co-construit avec les associations et les élus** répond aux injonctions du Gouvernement pour faire de la France une "Nation-vélo" (Elisabeth Borne, le 20 septembre 2022<sup>1</sup>). Toutefois, sa mise en œuvre se heurte à une difficulté administrative et réglementaire qui en interdit le déploiement.

Notre territoire est très largement couvert par la forêt de Fontainebleau. Le Schéma Cyclable prévoit des pistes cyclables réellement sécurisées et praticables en toutes saisons<sup>2</sup> sur les accotements de routes départementales existantes, plutôt que de nouvelles voies de passage au sein du massif, qui doit rester un îlot de tranquillité propice au développement de sa biodiversité. Mais, sur les tronçons traversant la forêt, 1 ou 2 mètres manquent souvent de chaque côté des infrastructures existantes, obligeant à mordre sur l'emprise de la Forêt, ce que prohibe son statut de **Forêt de Protection**.

Pourtant l'accroissement de la part du vélo dans nos déplacements, en réduisant les nuisances automobiles (pollutions atmosphériques, sonores et lumineuses) serait un apport positif évident pour l'écosystème forestier et sa biodiversité, mis à mal par le réchauffement climatique et ces pollutions.

La situation particulière qui est la nôtre au sein d'une forêt légitimement protégée ne doit pas être une cause de blocage du développement indispensable et urgent des mobilités douces. Ce serait ressenti par nos concitoyens comme un **paradoxe bureaucratique**, tant notre transition vers un développement durable a besoin des deux.

Des modalités de compensation peuvent permettre, si nécessaire, de concilier ces deux impératifs. Ainsi, par exemple : pour chaque mètre-carré pris à la forêt par le passage d'une piste cyclable, les communes de la CAPF restitueraient à la forêt domaniale une surface

<sup>1</sup> <https://www.gouvernement.fr/actualite/elisabeth-borne-celebre-les-quatre-ans-du-plan-velo>

<sup>2</sup> Critères identifiés par le cabinet de conseil BL Évolution en charge du Plan Vélo, et listés notamment par le Cerema (<https://www.cerema.fr/fr/actualites/8-recommandations-reussir-votre-piste-cyclable>)

## CASA

association de sauvegarde du CAdre de vie SAmoisien

CASA est l'antenne de LA VIE À VÉLO à Samois-sur-Seine

équivalente ou proportionnelle de bois communaux contiguës au massif (d'après nos estimations, les bords de route empiétant sur la Forêt de protection représentent une superficie cumulée d'environ **10 ha**). Mieux encore, pour compenser les arbres qui devront être abattus, la CAPF financerait à l'ONF la plantation d'autant d'individus d'essences équivalentes (et éventuellement mieux adaptées aux contraintes climatiques à venir).

Nous sollicitons votre intervention pour débloquer cette situation absurde : par l'évolution du périmètre de la forêt, par une coordination des Ministères et organismes publics concernés.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur la suite que vous souhaitez donner à notre requête.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Président,  
Jacques Bousquet

**NB** : le texte de ce courrier a été soumis et approuvé par les associations :

- La Vie à Vélo (antennes de Fontainebleau, Avon, Bois-le-Roi, Thomery, Perthes-en-Gâtinais, Barbizon),
- Les Amis de la Forêt de Fontainebleau,
- Les Shifters-SUD77.

**PJ** :

- carte du Schéma Cyclable CAPF avec identification des trajets concernés,
- évaluation des surfaces en jeu.